



Madame la Maire Mairie 18340 Vorly Lettre ouverte

Objet: PLUI Bourges Plus

Madame la Maire,

Depuis maintenant deux ans, notre association combat le projet éolien de RP Global. Jusqu'à ce jour, par notre détermination, nous avons réussi à ce que le promoteur ne concrétise pas son projet.

Vendredi 8 avril, le Conseil communautaire de Bourges Plus va se prononcer sur le PLUI. C'est avec une désagréable surprise que nous avons vu que ce dernier reprenait, sur la commune de Vorly, les emplacements retenus par RP Global pour implanter ses funestes machines. Cette similitude nous interroge.

Par ce courrier, nous tenons à réaffirmer notre opposition à l'implantation des zones industrielles d'aérogénérateurs, pour les raisons suivantes :

Les éoliennes :

- Défigurent le paysage
- Nuisent potentiellement à la santé des habitants
- Ne sont pas des installations « propres »
- Abaissent la valeur patrimoniale des biens immobiliers
- Troublent la tranquillité.

Ces généralités s'appliquent au projet des « Bois Forts », lieu-dit situé sur la commune de Vorly, que le PLUI entend autoriser.

Des habitations sont très proches des zones proposées par le PLUI. Les maisons des Percheries, des hameaux de Chailleux, du Clou, l'ensemble des maisons des bourgs de Saint Germain des Bois et de Senneçay...

Les zones proposées encerclent Vorly !!! qui voudra habiter avec comme perspective des éoliennes de partout même à 1000 mètres des habitations ?

Outre Vorly, trois communes sont concernées par les décisions du PLUI de Bourges Plus : Saint Denis de Palin, Saint Germain des Bois, Senneçay. Ces trois dernières communes sont rattachées à la Communauté Dunoise et tout nous laisse à penser qu'il n'y a eu aucune concertation intercommunale, aucune étude des nuisances provoquées chez les voisins !!!

Nous pouvons être amenés à vivre le paradoxe, que les habitants de ces 3 communes subissent les nuisances sans aucune retombée économique, puisque les redevances seront versées à Bourges Plus !!!

Les élus de Bourges Plus savent-ils qu'un projet pour 4 éoliennes a été déposé sur Saint Germain des Bois, un autre va

se faire sur Vallenay, un autre sur Venesmes est en contentieux et que les promoteurs éoliens prospectent sur Serruelles, Saint Loup des Chaumes. Heureusement que les Maires de Chavannes et Uzay le Venon ne cèdent pas aux chants des promoteurs.

N'oublions pas les projets de La Perche (recours au TAA Nantes fait par le promoteur), de Charost (en enquête publique à venir) et de Lury sur Amon (en enquête publique à venir).

Notre association a demandé au Préfet de produire un plan départemental, négocié avec les habitants et les élus, afin de de déterminer les zones sur le Cher. Nous avons actuellement 8000 éoliennes en France, le gouvernement veut en implanter: parfois, il dit 16 000, parfois il dit 30 000! est-ce une politique énergétique que de laisser s'implanter des éoliennes au gré de contrats entre des propriétaires, des promoteurs et des élus souvent trompés par ces derniers.

Il faut bien se dire qu'avec des éoliennes plus de paysage, plus d'oiseaux, une qualité de vie détériorée.

Est-ce cela l'écologie !!!! Nous ne sommes pas dans nos campagnes de gros consommateurs d'énergie.

Sur le plan du patrimoine, le projet de réhabilitation du château de Bois Sir Amé (celui d'Agnès Sorel) n'a plus aucune chance d'aboutir : les éoliennes sont dans le champ de vision.

Ces implantations ne tiennent pas compte de la proximité:

- Des Chaumes de la Périsse qui constituent le dernier grand causse calcaire du Berry et qui sont gérés par le Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire.
- Des marais de Contres, plus grand marais de la région Centre Val de Loire. Cette zone humide abrite des prairies humides, des bas-marais colonisés par de la mégaphorbiaie et des taches de Cladium mariscus. Le marais abrite de nombreuses espèces déterminantes et protégées.

Comment réagirons ces sols sous l'effet des infrasons provoqués par la rotation des palles?

A moins de 4 kms de Vorly, les naturalistes ont identifié « la trouée noire » zone d'évolution des chauves-souris qui va de Bourges à Dun sur Auron, une simple visite au muséum de Bourges permet, sur un panneau de l'exposition, d'identifier ce secteur de leur évolution.

La 25 ème nuit internationale de la chauve-souris a été organisée en août 2020 aux Chaumes de la Périsse.

Ce dimanche 3 avril 2022, les naturalistes de Nature 18 ont repéré, sur la forêt proche de Vorly, deux cigognes noires, espèce protégée. Ces oiseaux évoluent dans des rayons de 20 kms. Puis, ils ont observé des cigognes blanches.

La Politique de Bourges Plus est de favoriser le tourisme et bien appliquons là!

Les zones de Vorly sont :

- Dans les « cônes » des radars d'AVORD
- Proche de l'aérodrome de la base ULM de Dun sur Auron
- Proche de l'aérodrome de Serruelles.

Les nuisances sur la santé : les habitants de Vouillon (contacts M. Abrouard et M. Blanc, Maire de Maron) que nous avons rencontrés, nous ont indiqué (les éoliennes sont à 900 m) :

- Subir des nuisances sonores au point de ne pas pouvoir écouter la télévision (après plusieurs mois de conflits le Préfet vient d'arrêter une machine)
- Vivre une intense pollution lumineuse
- Être confrontés à des effets stroboscopiques
- Des habitants ont perdu le sommeil et leur santé se détériore.
- Ils souhaitent partir mais leurs maisons sont invendables.

Madame la Maire, voulant unir le vote des élus de Bourges Plus contre le projet d'implantation d'éoliennes à Vorly, nous n'aborderons que succinctement le plan économique. Nous reprendrons les positions de la Fédération de l'Environnement Durable qui souhaite :

- Un service public de l'énergie
- La fin des 4 milliards annuels de subvention aux exploitants qui exportent les capitaux vers les paradis fiscaux
- Faire des économies sur notre facture d'électricité en diminuant le taux de la CSPE qui sert, entre-autre,

à développer les sources d'énergie renouvelables.

Pour une bonne information, il faut dire qu'il est impossible de démanteler une éolienne avec 50 000 euros et quelques « broutilles » en lien avec la puissance. Le coût se situe entre 450 000 euros et 800 000 euros. La terre conservera un souvenir avec les 1800 tonnes de béton enfouies et les 800 tonnes de ferrailles.

Pour conclure et vous le savez Madame la Maire, le projet éolien des « Bois Forts » a mis fin à la convivialité dans les villages :

- Trois plaintes contre notre association, classées sans suite par le Procureur, avec trois auditions chez les gendarmes
- Le mât de mesure est tombé, les élingues ont été sciées. Il a été remonté
- Environ 120 panneaux « NON AUX EOLIENNES » posés par les habitants
- 12 bulletins distribués dans 700 boites aux lettres
- Des rencontres avec des élus (Député, Conseillers Départementaux, Sénatrices, Maires...). Deux Maires sont favorables à l'implantation d'éoliennes. Tous les autres élus sont contre.
- Des propriétaires, qui ont signé des baux, et qui passent leur temps à tenter de culpabiliser les villageois de leur faire perdre de l'argent !!!

Les 115 membres de l'ASDE souhaitent qu'il soit mis fin à ce climat. Nous avons fait le choix d'habiter dans une zone rurale pour y trouver la tranquillité, pas pour habiter dans une zone industrielle où les rapports sociaux sont faits de tensions.

Nous savons, Madame la Maire, que dans les commissions de Bourges vous avez défendu : un « Vorly sans éolienne » puisque c'est le nouveau label de la commune. Nous vous en remercions.

Pour ces raisons, nous vous demandons, Madame la Maire, de demander aux élus d'annuler du PLUI de Bourges Plus les zones éoliennes prévues sur la commune de Vorly.

Nous vous prions d'accepter nos respectueuses salutations.

Daniel Brandého

Copie: Présidente Bourges Plus – M. Loïc Kervran Député – Mme Richer Sénatrice – M. Brugère Conseiller Départemental - Mesdames, Messieurs les Maires de Contres, Plaimpied, Lissay-Lochy, Trouy, Arçay, Le Subdray, Chavannes, Uzay le Venon, Levet.